

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 7

I. A l'alinéa 7, substituer aux mots : "les services douaniers", les mots : "l'administration des douanes".

II. En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 98, 136 et 218.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.